

*double face.* — Expression injurieuse qui eût attaqué non la position, mais le caractère.

J'ai dit que M. Imbert-Colomès avait mécontenté le peuple de Lyon par sa persistance à maintenir le corps de volontaires qu'il avait institué dans un jour de péril. le peuple de Lyon voulait avoir sa garde nationale comme Paris. Les volontaires étaient une force irrégulière, n'appartenant ni à l'ancienne organisation existante encor, celle des penonages, ni à la nouvelle qu'on attendait avec impatience. Après les journées des 5. et 6 octobre, M. Imbert-Colomès parut, avec juste raison, s'être rallié au mouvement contre-révolutionnaire qui essayait de se reconstituer dans les pays d'état, et dans les villes à parlements ou à municipalités. Il voulait faire à Lyon la même tentative que M. Mounier dans le Dauphiné. Ce n'est pas là un *singulier soupçon* de ma part, c'est un fait constant. Deux mois après la loi organique des institutions communales, le vieux Consulat était toujours en vigueur. Il avait fallu cependant laisser la garde nationale se former; mais en face d'elle et sans vouloir se confondre dans ses rangs, la milice des volontaires subsistait encore; ce fut à la suite d'un conflit entre elle et la force régulière et légale des citoyens, qu'éclata l'émeute populaire du 7 février 1790. Un historien devait raconter les faits et leurs causes; ce n'est pas avoir justifié les violences qui obligèrent le premier échevin lyonnais à chercher un asile hors de Ta ville.

Il serait, certes, permis à M. Péricaud de mettre sous le patronage de sa vieille amitié, M. de Foissac, et MM. Guillin de Pougelon et Guillin Dumontet, si j'avais le moins du monde attaqué ces messieurs. Je n'ai parlé du premier que pour signaler en lui un de ces nobles qui avaient accepté la Révolution. Il fit partie de l'état major de la milice civique de Lyon, et il commanda le détachement qui fut envoyé à la fédération de Paris. Je me suis étonné de le voir, moins de six mois après, suspecté et visité par la municipalité de la commune de Charly, où il s'était retiré.

Quant à la conspiration qui porte le nom de M. Guillin de Pougelon, elle est certifiée et racontée avec beaucoup de détails par l'historien royaliste Guillon. Je n'en ai parlé au contraire que pour en atténuer l'importance, en la signalant comme une échauffourée qui ne pouvait avoir aucune portée sérieuse.

Personne n'a parlé avec plus de regret et d'indignation que moi, de l'atroce scène du château de Poleymieux. En la racontant comme historien, j'en devais constater les causes et les circonstances. La déclaration du 20 juin et la fuite de Louis XVI, étaient un brandon de guerre civile sur toute la France. A Lyon, l'union prompte, énergique et unanime des pouvoirs et l'adhésion soJennelle et éclatante donnée à l'Assemblée nationale qui venait de se déclarer pouvoir souverain, prévinrent le désordre. Mais l'agitation ne fut pas si facile à arrêter dans les campagnes. Le seigneur de Poleymieux eut le tort (et certes je ne présente pas